

Contrat d'abonnement « Je Prends Soin de Moi »

Naturelia Sàrl · Massages à domicile

Entre les soussignés :

Le Prestataire : Naturelia Sàrl, chemin de Chaudremont 14 C, 1373 Chavornay.

Contact : aurelia.toublanc@naturelia.ch / 078 248 23 36 / CHE 300.367.726

Le Client : Nom : _____

Adresse : _____

E-mail / Natel : _____

1. Objet du contrat

Le présent contrat établit les conditions de l'abonnement « Je Prends Soin de Moi » aux massages à domicile proposés par Naturelia Sàrl.

2. Types et durées de massage

Les massages proposés dans le cadre de l'abonnement sont les massages détente et les massages thérapeutiques et sportifs. Le Client choisit le type de massage à chaque séance, selon ses besoins et sous réserve des précautions éventuelles. Les séances durent 45, 60 ou 90 minutes selon la formule choisie.

3. Durée de l'abonnement

Le contrat est valable 6 mois à compter de sa signature et prend fin automatiquement à l'issue du sixième mois, sans renouvellement tacite.

4. Formule choisie (cocher une case)

Formule	Mensualité × 6	Total / crédit	Durées autorisées
☐ Beaucoup	45 CHF	270 CHF / 3 h	45 ou 60 min
☐ Passionnement	60 CHF	360 CHF / 4 h 30	45, 60 ou 90 min
☐ À la Folie	75 CHF	450 CHF / 6 h	45, 60 ou 90 min

Si le solde restant est inférieur à la durée minimale d'une séance, une éventuelle séance complémentaire et son prix doivent être convenus à l'avance entre les parties. Aucun supplément n'est facturé sans accord préalable.

Le crédit d'heures est flexible : chaque séance déduit sa durée effective (45 min, 60 min ou 90 min) du solde disponible. Les séances de 90 minutes sont réservées aux formules Passionnement et À la Folie. Les réservations sont soumises aux disponibilités et au crédit restant.

5. Utilisation des massages

Les heures de massage doivent être utilisées pendant la durée du contrat. En l'absence de renouvellement, les heures restantes peuvent être utilisées pendant les 30 jours suivant la fin du contrat. Passé ce délai, les heures non utilisées expirent et ne sont pas remboursées, sous réserve des dispositions impératives du droit suisse. Si leur utilisation a été empêchée par une indisponibilité imputable à Naturelia Sàrl, les parties conviennent par écrit d'un report ou d'une autre solution appropriée.

6. Annulation ou report d'un rendez-vous

Le Client peut annuler ou reporter un rendez-vous sans frais. Il est invité à prévenir Naturelia Sàrl dès que possible afin de faciliter l'organisation des déplacements. Aucune durée de massage n'est déduite du crédit d'heures pour une séance annulée.

7. Compréhension concernant les assurances

Je comprends que les massages réalisés dans le cadre de cet abonnement relèvent de la prévention et ne sont pas éligibles à un remboursement par l'assurance de base ou complémentaire.

☐ Je comprends

8. Paiement

Le Client règle six mensualités correspondant à la formule choisie, la première étant facturée le premier jour du mois suivant la signature. Une facture est ensuite émise le premier jour de chaque mois, payable à 30 jours. En cas de retard de paiement, Naturelia Sàrl peut suspendre les prestations après en avoir informé le Client. Si le retard dépasse 60 jours, Naturelia Sàrl peut mettre fin au contrat par notification écrite. Un décompte des massages effectivement réalisés et des sommes versées est alors établi selon les tarifs horaires préférentiels de l'article 9, sous réserve des dispositions légales applicables.

9. Résiliation anticipée

Le Client peut demander la résiliation anticipée de son abonnement à tout moment, par e-mail adressé à Naturelia Sàrl. En cas de résiliation anticipée, un décompte des prestations déjà effectuées et des montants versés est établi. Les massages effectivement réalisés sont facturés selon le tarif horaire préférentiel correspondant à la formule souscrite (Beaucoup : CHF 90.-/heure ; Passionnement : CHF 80.-/heure ; À la Folie : CHF 75.-/heure), au prorata de leur durée. Si les montants versés dépassent la valeur des prestations effectuées, la différence est remboursée au Client. Dans le cas contraire, le solde reste dû. Aucune pénalité supplémentaire de résiliation n'est appliquée. Les éventuels droits impératifs de résiliation prévus par le droit suisse demeurent réservés.

10. Absence de renouvellement tacite

À l'issue des 6 mois, le contrat n'est pas renouvelé automatiquement. Un nouveau contrat doit être signé pour poursuivre l'abonnement.

11. Responsabilité civile professionnelle

Naturelia Sàrl est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle, conformément aux exigences légales suisses.

12. Modification des conditions

Toute modification des termes du présent contrat doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

13. Confidentialité

Les informations échangées entre le Prestataire et le Client sont traitées de manière confidentielle, conformément à la loi fédérale sur la protection des données (nLPD).

14. Droit applicable et juridiction

Le contrat est régi par le droit suisse. Les tribunaux compétents sont déterminés conformément aux règles légales applicables, notamment celles relatives à la protection des consommateurs.

15. Signatures

Lieu et date : _____

Le Prestataire : Aurélia Toubanc

Le Client :

Signature : _____

Signature : _____

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, un pour chaque partie.